



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 41
absents représentés : 10
absents excusés : 7

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc ASCHARD, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUËDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Emmanuelle BRESSOUD a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Gilles DOR a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUËDE, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, Mme Élisabeth MARTINE a donné pouvoir à M. Philippe SARDELUC, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à M. Louis GALDOS.

Absents excusés : Madame Valérie CASTAING-TONNEAU, Messieurs Henri ARBEILLE, Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CANTAU.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE » DE L'ESCALE INFO DE CAPBRETON

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Le Bureau Information Jeunesse de MACS situé à l'Escale Info, anciennement « BIJ » et labellisé « IJ » depuis le mois de juillet 2020, a pour mission d'apporter des réponses adaptées à tous les jeunes sur l'ensemble des questions qui les préoccupent : accès à la vie professionnelle, démarches administratives, vacances, sports, loisirs, étranger...

L'escale Info est structure partenaire du dispositif « Destinaction », porté par la Région, afin d'accompagner les projets de séjour des jeunes en France ou en Europe.



Il est également certifié « Eurodesk », relais d'échanges européens dans le cadre d'Europe Direct, depuis mai 2016.

Ses missions d'information et d'accompagnement auprès des jeunes sont renforcées par l'adhésion au dispositif « So Mobilité », porté par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et validée par le conseil communautaire du 5 décembre 2019.

Le label délivré en 2020 ayant été attribué pour 3 ans, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la demande de renouvellement du label IJ de l'Escale Info pour la période 2023-2029.

Les contreparties mises en place et financées par l'État sont :

- utilisation du logo « IJ » ;
- participation aux actions locales ou nationales du réseau IJ ;
- formation des personnels au respect des normes attestées par le label ;
- utilisation des outils élaborés par le CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) et le CRIJ (Centre régional d'information jeunesse) ;
- utilisation de l'application « boussole des droits ».

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/ n° 12 en date du 13 février 2023 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération en date du 24 juin 2010 portant création d'un Point d'information communautaire (ultérieurement dénommé "Escale Info") comprenant le BIJ, le Point information familles (PIF) et les bureaux de permanence de la CAF des Landes dans les locaux de l'ancien "hôtel du centre" de Capbreton ;

VU l'arrêté en date du 9 juillet 2020, par lequel la Préfète de région attribuait le label Information Jeunesse (IJ) à l'Escale Info pour une durée de 3 ans ;

SOUS RÉSERVE de la délibération du conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 portant approbation de la convention CTG pour la période 2023-2026 ;

CONSIDÉRANT les missions d'information de l'Escale Info en matière d'accompagnement du public dans de nombreux domaines tels que la recherche d'emploi, l'enseignement, les démarches quotidiennes et la mobilité ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver la demande de renouvellement de labellisation IJ de l'Escale Info,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 30 novembre 2023

Le président,

Pierre Froustey

